



Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Études

I. Contexte

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture souhaite rénover et moderniser la formation aux Métiers des Arts et de la Culture, conformément au décret n°2022-141 du 25 janvier 2022 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC)

Cela s'inscrit dans le cadre de la réforme pédagogique et structurelle avec comme objectif majeur, la mise en place d'une nouvelle École Nationale des Arts et Métiers de la Culture, qui offre des formations adaptées à la fois aux mutations de l'environnement culturel national, et qui répond mieux aux besoins des acteurs et opérateurs culturels.

Cette volonté est clairement affirmée dans la loi n°2015-01 du 06 janvier 2015 portant loi d'orientation de la formation professionnelle et technique en son article 31 qui consacre l'autonomisation des centres de formation.

Cette option vers laquelle s'oriente l'École nationale des Arts et Métiers de la Culture répond à un souci de bonne gouvernance basé sur l'adaptation de l'offre à la demande de formation et la gestion axée sur les résultats.

II. Description des tâches

Sous l'autorité du Directeur Général de l'École Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC), le Directeur des études met en œuvre les orientations pédagogiques. Il est chargé notamment de :

- coordonner toutes les questions relatives à la pédagogie de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC), à la diversification des offres de formation, aux dispenses et équivalences d'années d'études ;
- coordonner l'organisation des enseignements et des examens ;
- gérer, en relation avec le service de la scolarité, les admissions et les inscriptions ;

- mettre à jour et tenir régulièrement les statistiques des inscriptions et des examens ;
- faire appliquer et de suivre les orientations pédagogiques données par le Conseil d'Administration ;
- planifier en liaison avec les chefs de départements pédagogiques, les activités de formation.

III. Qualification

- être titulaire au moins d'un diplôme de fin d'études supérieures artistiques ou culturelles ;
- avoir au moins 10 années d'expérience dans le domaine de l'Enseignement des métiers des arts et de la culture ;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement des métiers des arts et de la culture ;
- avoir une expérience dans la gestion pédagogique d'un établissement ;
- avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'adaptabilité et de la flexibilité ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

IV. Localisation du poste : Dakar

V. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum Vitae à jour avec mention de 2 contacts de références récentes ;
- une copie de la carte nationale d'identité légalisée par la police ou la gendarmerie ;
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- un certificat de nationalité sénégalaise légalisé ;
- une lettre de motivation adressée au Directeur général de l'ENAMC ;
- Un Certificat de visite et de contre visite délivré par un médecin ;
- une copie légalisée des diplômes obtenus ;

VI. Procédure de recrutement

- Présélection sur dossier.
- entretien final.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

VII. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables à la Direction générale de l'ENAMC, Liberté 6 extension, zone nord, lot 16 à l'adresse

https://maps.app.goo.gl/e4AXA3Nghp89Ycpv8?g_st=ig

Et à l'adresse mail suivante : enamc.sen@gmail.com

- Tél. : (221) 33 867 38 96 / (221) 71 012 38 38

NB : la maîtrise de l'anglais serait un avantage et les candidatures féminines sont fortement encouragées

Date limite de soumission des candidatures : Vendredi 19 Aout 2025 à 23h59





Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Directeur (trice) de la Formation continue et de la Recherche artistique :

I. Description des tâches

Sous l'autorité du directeur général de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC), le Directeur de la formation continue et de la recherche artistique met en œuvre la politique de la formation continue et de la recherche artistique de l'ENAMC orienté dans l'ancrage des acquis et la perspective de coopération sous-régionale et internationale. Il est chargé notamment de :

- assurer la gestion de la formation continue et de la recherche artistique ;
- nouer des partenariats avec le milieu économique ;
- aider à la recherche - développement ;
- mettre en œuvre la politique de formation continue et de la recherche artistique de de l'École Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC) ;
- contribuer à renforcer la qualité de la formation à travers les stages, les voyages d'études ;
- mettre en œuvre la politique de communication de de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC) ;
- assurer la relation avec les milieux professionnels et les collectivités territoriales ;
- gérer le système d'information de de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de la Culture (ENAMC).

II. Qualification

- être titulaire au moins d'un diplôme de fin d'études supérieures artistiques ou culturelles ;
- avoir au moins 10 années d'expérience dans le domaine de l'Enseignement des métiers des arts et de la culture ;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement des métiers des arts et de la culture ;
- avoir une expérience avérée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de formation continue ou de recherche artistique ;
- avoir la capacité à innover dans l'élaboration de programmes adaptés aux besoins actuels du secteur ;
- avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'adaptabilité et de la flexibilité ;

- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

III. Localisation du poste : Dakar

IV. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum Vitae à jour avec mention de 2 contacts de références récentes ;
- une copie de la carte nationale d'identité légalisée par la police ou la gendarmerie ;
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- un certificat de nationalité sénégalaise légalisé ;
- une lettre de motivation adressée au Directeur général de l'ENAMC ;
- Un Certificat de visite et de contrevisite délivré par un médecin ;
- une copie légalisée des diplômes obtenus ;

V. Procédure de recrutement

- présélection sur dossier.
- entretien final.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

VI. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont reçus tous les jours ouvrables à la Direction générale de l'ENAMC, Liberté 6 extension, zone nord, lot 16 à l'adresse

https://maps.app.goo.gl/e4AXA3Nghp89Ycpv8?g_st=ig

Et à l'adresse mail suivante : enamc.sen@gmail.com

Tél. : (221) 33 867 38 96 / (221) 71 012 38 38

NB : la maîtrise de l'anglais serait un avantage et les candidatures féminines sont fortement encouragées

Date limite de soumission des candidatures : Vendredi 19 Aout 2025 à 23h59

